

Une naissance exceptionnelle à Valbonne en 1742

Lors de relevés effectués dans les registres paroissiaux de Valbonne, un acte de sépulture daté de 1742 retient particulièrement l'attention par son caractère exceptionnel. Cet acte relate la naissance de deux enfants atteints d'une malformation congénitale majeure, que l'on désignerait aujourd'hui comme des *jumelles siamoises*.



Source : Valbonne, registre paroissial (Baptêmes, Mariages, Sépultures 1732–1792), cote 5 Mi 154/2, vue 86/473.

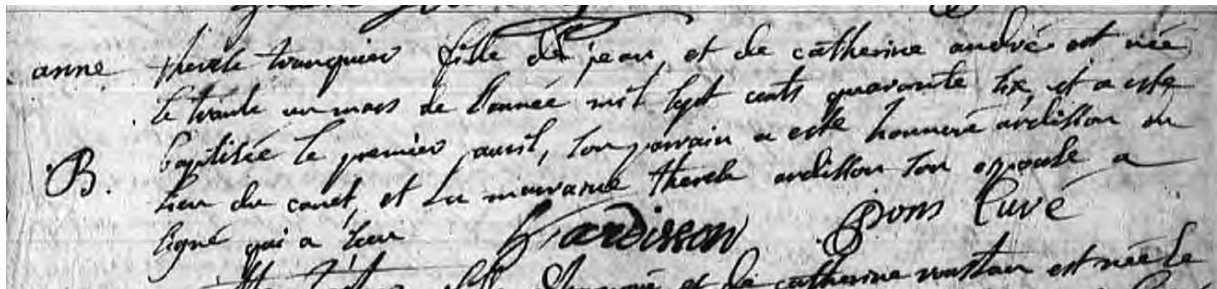
Transcription de l'acte :

L'an mil sept cents quarante deux et le vingt un fevrier ont este enterrées deux filles ayant esté ondoiyées a la maison par Philippe Bérard maistre chirurgien lesquelles deux filles quoy qu'ayant deux

têtes, quatre bras, quatre jambes n'avoient cependant qu'un meme corps lequel ayant esté ouvert par mr Jaume chirurgien de la ville de Grasse en presence de Mrs Isnard et Flory medecins c'est trouvé n'avoir qu'un foye plus gros que d'ordinaire, deux poumons et deux coeurs si unis ensemble qu'ils sembloint n'en faire qu'un. le pere des sus dittes filles s'appelle Jean Tranquier, et la mere Catherine André. lequel enterrement a esté fait en presence de Sr Francois Villamus lieutenant de juge et de Sr Honoré Bermont bourgeois qui ont signé
(Signatures : Villamus, Bermond, Pons curé)

Une naissance ultérieure

La mère semble avoir survécu à cet accouchement, puisqu'une nouvelle naissance est mentionnée pour ce couple 4 ans plus tard, en 1746, le 31 mars.



anne Therese Tranquier fille de Jean, et de Catherine André est née
le trente un mars de l'année mil sept cents quarante six, et a esté
B. baptisée le premier avril, son parrain a esté Honnoré Ardisson du
lieu du canet, et la marraine Therese Ardisson son épouse a
signé qui a scu
f Ardisson Pons Curé

Source : Valbonne, registre paroissial (1732–1792), cote 5 Mi 154/2, vue 127/132.

Transcription de l'acte :

Anne Therese Tranquier fille de Jean, et de Catherine André est née le trente un mars de l'année mil sept cents quarante six, et a esté baptisée le premier avril, son parrain a esté Honnoré Ardisson du lieu du Canet, et la marraine Therese Ardisson son épouse a signé qui a scu
(Signatures : f Ardisson, Pons curé)

Les jumelles siamoises : terminologie et contexte historique

Les enfants décrits dans le premier acte correspondent à ce que l'on appelle aujourd'hui des **jumelles siamoises**. Cette appellation n'apparaît toutefois qu'au XIXe siècle, à la suite de la notoriété de Chang et Eng Bunker (1811–1874), nés au Siam (actuelle Thaïlande) le 11 mai 1811.

Déjà établis aux États-Unis, ils entreprirent néanmoins de nombreux voyages à travers le monde, et notamment en Europe, où ils furent présentés au public. Unis par le sternum et le foie, ils vécurent jusqu'à l'âge de 63 ans et décédèrent le 17 janvier 1874 dans leur pays d'adoption. Leur célébrité fut considérable, comme en témoignent de nombreux articles de

presse, notamment celui paru le 18 décembre 1835 dans le *Journal du Haut- et Bas-Rhin*, aujourd'hui consultable sur Gallica.

Une terminologie ancienne : « enfants monstrueux »

Avant le XIXe siècle, comme en témoigne cet acte, ces naissances étaient généralement désignées sous le terme d'"enfants monstres" ou "enfant monstrueux", une terminologie alors courante pour qualifier toute anomalie physique à la naissance.

Michel de Montaigne (1533-1592), dans le livre II de ses *Essais*, consacre un court chapitre à ce sujet. Dans le Chapitre 30 intitulé "D'un enfant monstrueux" on peut lire

" il était âgé de quatorze mois tout juste. Au-dessous de ses tétins, il était attaché et collé à un autre enfant sans tête et qui avait le canal du dos bouché, le reste intact, car s'il avait un bras plus court que l'autre, c'est qu'il lui avait été cassé accidentellement à leur naissance ; ils étaient joints face à face et comme si un plus petit enfant voulait embrasser un second".

Un intérêt scientifique

L'intérêt de cet acte réside également par son aspect scientifique. Un nombre important de médecins étaient présents lors de cet accouchement, et l'on constate la précision de la description anatomique, issue d'un examen post-mortem réalisé par eux.

L'acte ne précise pas si la mère a subi une césarienne ou si les enfants ont été extraits à l'aide d'un crochet. La césarienne constituait généralement un dernier recours pour tenter de sauver l'enfant, et la mère en mourait très souvent. Mais cela relève d'un autre sujet d'étude.

Dominique TRINCHERO-SOULLIER